

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DILT 14 Avenant à la convention d'occupation précaire avec l'association 13 novembre : Fraternité et Vérité pour les locaux sis 17, bd Morland (4e) - Convention - Autorisation.

M. Emmanuel GREGOIRE et Mme Colombe BROSSSEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer un avenant à la convention d'occupation précaire avec l'association "13 Novembre Fraternité et Vérité" ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1re Commission, et par Madame Colombe BROSSSEL, au nom de la 3e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention avec l'association 13 Novembre Fraternité et Vérité, dont le texte est joint en annexe, portant modifications à la convention d'occupation de locaux dans l'ensemble immobilier 17, boulevard Morland (4ème).

Article 2 : Les recettes correspondantes seront inscrites à la fonction 020, chapitre 75, nature 752 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris (exercice 2017 et suivants).

La Maire de Paris,

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, written over a white background.

Anne HIDALGO